



# SDIS REGION VENOGÉ

## CONSEIL INTERCOMMUNAL

Madeleine Brocard  
Secrétaire De l'AR  
079/51'35'15  
Mado1508@gmail.com

### Procès-Verbal De l'Assemblée du SDIS Région Venogé Du 15 décembre 2011 à 19h30

Monsieur Michel DEVANTAY, Président, ouvre la séance.

L'ordre du jour est adopté comme suit :

1. Appel
2. Présentation des nouvelles communes membres (Mex, La Sarraz)
3. Assermentations
4. Préavis 01-2011 du CODIR – Budget 2012
5. Préavis 02-2011 du CODIR – Délégations des compétences
6. Préavis 03-2011 du CODIR – Indemnités du CODIR
7. Préavis 01-2011 du Conseil Intercommunal – Indemnités du Bureau et du Conseil
8. Présentation du nouveau Commandant du SDIS REGION VENOGÉ
9. Divers et propositions individuelles

#### **1. Appel**

L'appel permet la mise à jour des noms des délégués et de leur remplaçant. Il fait apparaître la présence de 22 communes, 5 se sont excusées, aucune commune n'est absente.

#### **2. Présentation des nouvelles communes membres**

2 nouvelles communes ont rejoint le SDIS REGION VENOGÉ, il s'agit des communes de Mex et de La Sarraz, qui n'avaient pas passé les statuts dans leur conseil respectif au mois de juin.

#### **3. Assermentations**

11 personnes sont assermentées par Monsieur le Président durant cette première séance.

#### **4. Préavis 01-2011 du CODIR – Budgets 2012**

La parole est donnée au rapporteur de la commission de gestion, Monsieur Yves JAUNER, qui lit un rapport très complet, celui-ci conclu en proposant au conseil intercommunal du SDIS REGION VENOGNE « d'adopter le budget 2012 et d'accepter la détermination du nombre d'habitants pour les budgets et les comptes. »

**Question** : Pourquoi le local de Daillens ne figure pas sur la liste des locaux utilisé, mais qu'un inventaire du matériel est à faire ?

**Réponse** : Les chiffres sont parvenus trop tardivement au COPIL, mais celui-ci a tout de même avalisé le local.

**Question** : Comment seront pris en charge les frais liés à la caserne de Penthelaz ?

**Réponse** : La commune paie la construction, puis facturera un loyer à la région.

Il n'y a plus de questions, C'est à l'unanimité que l'Assemblée accepte le budget, donne décharge à la commission de gestion et au CODIR.

#### **5. Préavis 02-2011 du CODIR – Délégation des compétences**

La parole est à nouveau donnée au rapporteur de la commission de gestion qui propose sous point

1. L'autorisation d'engager des dépenses supplémentaire ou imprévisibles et exceptionnelles : CHF 20'000.- /cas, + CHF 10'000.- sur avis de la commission de gestion.
2. L'autorisation de plaider : favorable
3. La prolongation des autorisations du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2016 : favorable

**Question** : Qu'est-ce qu'un cas ?

**Réponse** : Exemple, du matériel

Il n'y a pas d'autre question, le vote de l'assemblée donne à nouveau un oui unanime.

#### **6. Préavis 03-2011 du CODIR – Indemnités du CODIR**

La parole est donnée au rapporteur de la commission de gestion qui en conclusion de son rapport propose

les indemnités suivantes : CODIR CHF 30.-/heure  
Déplacements CHF 0.70/km

Il n'y a pas de question, c'est à nouveau à l'unanimité que l'assemblée accepte ce 3<sup>ème</sup> préavis du CODIR.

#### **7. Préavis 01-2011 du Conseil Intercommunal – indemnité du Bureau et du Conseil**

La parole est une dernière fois donnée au rapporteur de la commission de gestion pour nous lire leur rapport sur le préavis du Conseil. Celui-ci propose en conclusion les indemnités suivantes :

Président du Conseil CHF 30.-/heure  
Secrétaire du Conseil CHF 30.-/heure

Jeton de présence	CHF 25.-/séance
Etablissement d'un rapport	CHF 30.-/rapport
Commissionnaire	CHF 30.-/heure
Déplacements	CHF 0.70/km

**Question** : Pourquoi ce préavis porte le no 1 et non le 04 ?

**Réponse** : Parce que ce n'est pas un préavis émanant du CODIR mais bureau du Conseil Intercommunal.

Pas d'autre question, le vote de l'assemblée laisse apparaître un oui unanime.

## **8. Présentation du nouveau Commandant du SDIS REGION VENOGÉ**

Monsieur Thierry BURNAT se présente puis répond aux nombreuses questions des délégués communaux.

**Question** du Président : Que peut-il nous dire sur le futur ?

**Réponse** : En décembre, une séance avec les officiers de la région a été organisée, de celle-ci découlera un organigramme de l'EM qui sera ensuite soumis au CODIR.

L'EM décisionnel sera probablement constitué de personnes de Venoge et de Pied-du-Jura.

L'EM organisationnel de personne de tous les anciens SDIS.

Le Président le remercie et se dit heureux de savoir que la région est en bonne voie.

**Question** : Y a-t-il assez de sapeurs ?

**Réponse** : Oui, mais attention à bien poursuivre le recrutement.

**Question** : Comment se passe le recrutement ?

**Réponse** : Au niveau cantonal, de façon médiatique, une même date pour tout le canton ; mais également par le bouche à oreille. Sur la région, 15 à 20 nouvelles personnes se sont inscrites.

**Question** : Que fait-on s'il y a trop de demande ?

**Réponse** : On les accepte toutes.

**Question** : Comment se passe le suivi des informations techniques ?

**Réponse** : Une fois les renseignements pris, s'il y a lieu, on crée des dossiers techniques.

**Question** : Comment se passent les questions d'assurance au niveau du matériel qui serait utilisé mais non fourni par l'ECA ?

**Réponse** : Celui-ci n'est pas assuré, à moins d'être réquisitionné par le chef d'intervention.

**Question** : Est-ce que tous les villages sont représentés au niveau des sapeurs ?

**Réponse** : A voir en fin d'année 2012.

**Question** : Est-il possible de décider quel DAP est identifié « Y » (autonome sur certaines missions) et « Z » ?

**Réponse** : Non, c'est imposé par l'ECA. Mais on pourrait imaginer que l'officier de service téléphone au chef de site, pour une inondation par exemple. La nuit il n'y a pas de souci, c'est la journée qui peut être problématique pour obtenir les sapeurs nécessaires.

**Question** : Qui est responsable du recrutement ?

**Réponse** : Le Commandant de la Région dès le 01.01.2012. Il serait bon également qu'une information soit donnée lors de la réception des nouveaux habitants.

#### 9. Divers et propositions individuelles

**Isabelle HAUTIER**, Présidente du CODIR, nous confirme que ce dernier s'engage à ne pas dépasser les CHF 22.-/habitant demandé dans le budget.

**Pascal CHASSAY**, membre du CODIR a été nommé vice-président.

Les travaux déjà effectués par le CODIR sont :           - Recherche et présentation du Commandant  
  - Les préavis présentés lors de cette assemblée.

Travaux à venir :   - Le règlement d'application.

**Valérie INDUNI**, membre du CODIR, nous informe que la partie administrative de l'association sera en ordre au 31.12.2011.

- Que d'ici à 6 mois la Région aura basculé dans la nouvelle organisation.
- Que les statuts sont signés et que chaque commune en prenne un exemplaire en fin de séance.
- Que l'adresse administrative du Conseil Intercommunal se trouve au lieu d'habitation du Président, soit : Monsieur Michel DEVANTAY, En Proulin, 1117 Grancy.

**Question** : Quand seront données les informations sur le futur aux sapeurs ?

**Réponses** : Dès que possible.

Le Commandant demande à chaque commune de réfléchir à l'avenir de son matériel surnuméraire.

Il est 21h00, le Président remercie chacun de sa participation et clos la séance en nous invitant à prendre le verre de l'amitié.

Le Président

La Secrétaire

Michel DEVANTAY

Madeleine BROCARD